

**CAPC des Agents d'Administration du Trésor public
du 25 novembre 2010****Tableaux de mutations filière gestion publique au 1^{er} avril 2011**

À l'ordre du jour figurait : l'établissement des tableaux de mouvements pour avril 2011, la modification du mouvement hors métropole sur Mayotte prononcé à la dernière CAPC, 10 dossiers de recours de note, 4 intégrations et 7 demandes de détachement dans le corps des Agents d'Administrations du Trésor public, la mise en place des passerelles entre les filières fiscale et gestion publique et la mise en œuvre des CSP et SFACT Chorus par l'accueil d'agents d'autres administrations.

1. Tableau des demandes de mutation réintégration au 1^{er} avril 2011

Quelques éléments statistiques :

Sur emplois administratifs :

Type de demande	Nombre de dossiers
Prioritaire	233 dont 121 issus de la précédente commission
Réintégration prioritaire	22 dont 11 issus de la précédente commission
Réintégration normale	46 dont 17 issus de la précédente commission
Convenance personnelle	1 046 pour information, il y avait 1 065 dossiers pour septembre

Sur emplois informatiques :

Type de demande	Nombre de dossiers
Prioritaire	5 dont 3 issus de la précédente commission
Réintégration prioritaire	Aucun dossier
Réintégration normale	Aucun dossier
Convenance personnelle	20 pour information, il y avait 22 dossiers pour septembre

Par rapport à la précédente commission, nous constatons donc une très légère baisse du nombre de demandes de mutations.

Les élus F.O.-DGFIP ont voté contre les tableaux, rejoints par les autres syndicats, en rappelant que nous revendiquons toujours que l'intégralité du mouvement se fasse en CAP Centrale et non pas, seulement l'établissement des tableaux.

En effet, l'administration prononcera le mouvement de son côté, à la **mi-janvier**, sans aucun contrôle des représentants des personnels.

2. Modification du mouvement hors métropole sur Mayotte

À la dernière CAPC, un mouvement hors métropole sur Mayotte avait été prononcé. Le classement des demandes se fait à l'ancienneté administrative.

Cependant, à la dernière CAPC, les éléments concernant l'ancienneté des agents, fournis par l'administration étaient erronés. Le mouvement retenu ne correspondait pas aux instructions.

Le nouveau mouvement pour une affectation à Mayotte au 1^{er} février est le suivant :

En liste principale, M. Jean-Claude GAROU et en liste complémentaire, M. Richard ROUVIER puis Mme Joëlle ICHARD.

Au-delà de la modification du mouvement issue d'une erreur matérielle, nous avons demandé et obtenu que l'administration s'engage à traiter le dossier de l'agent retenu dans un premier temps lors de la précédente commission avec la plus grande bienveillance dans le cadre des prochains mouvements HM vers Mayotte. En effet, cette personne se voit donc refuser une mutation précédemment obtenue à Mayotte.

Cette demande nous semble être, humainement, la moindre des choses. Il est par contre très surprenant que nous ayons été le seul syndicat à le demander, les autres organisations souhaitant simplement que l'agent concerné reparte « de zéro » au prochain mouvement...

3. Intégrations et demandes de détachement dans le corps des agents d'administrations du Trésor public.

Les élus **F.O.-DGFIP** ont voté pour l'ensemble de ces propositions après avoir vérifié que les droits de tous les agents étaient bien respectés.

4. Demandes de révision de notes.

10 dossiers étaient soumis à l'avis de la commission.

Nous avons obtenu que l'administration relève la note d'un agent de 0,02 à 0,06 et d'un autre de 0,01 à 0,02.

Les élus **F.O.-DGFIP** ont voté pour ces relèvements de note et ont voté contre le maintien de la note des agents dans les huit autres dossiers.

5. Mise en place des passerelles entre les filières fiscale et gestion publique.

En application de la circulaire du 27 mai 2009, 10 emplois au niveau national de la filière fiscale ont été proposés aux agents de la filière gestion publique. Il n'y a eu que 32 candidatures et 8 emplois sur les 10 ont pu être pourvus.

Nous avons voté pour ces mouvements car toutes les règles ont été respectées. Cependant, nous ne pouvons que relever le peu de succès et d'engouement de ce dispositif, ce qui est bien loin des ambitions affichées par la Direction Générale !

6. Mise en œuvre des CSP et SFACT Chorus par l'accueil d'agents d'autres administrations.

59 dossiers d'agents d'autres Ministères ont été proposés pour un détachement dans le corps des AATP dans le cadre de la mise en place de CHORUS.

Les élus F.O.-DGFIP ont voté contre ces détachements, non pas contre l'accueil dans nos services des agents concernés mais contre les effets désastreux de CHORUS dans nos services.

Les élus **F.O.-DGFIP** en CAPC d'agents d'administration du Trésor public

Claudine GAUTRONNEAU, Frédéric COUSIGNÉ, Dominique JANY-LEROY,
Christophe RANDOING et Jacques RÉGNIER